



## Division de la protection internationale (DIP)

### Description générale de la Division

Sous l'autorité de la Haut Commissaire assistante pour la protection, la Division de la protection internationale (DIP) dirige l'élaboration progressive du droit international et des politiques relatives au déplacement forcé et à l'apatridie. Elle apporte un soutien nécessaire, thématique, fonctionnel et opérationnel aux Bureaux Régionaux pour améliorer les services de protection au niveau mondial, et assurer la cohérence globale, l'application cohérente du droit international et des positions et politiques du HCR, ainsi que leur diffusion interrégionale.

En 2024, grâce à sa restructuration dans le cadre du processus global de rationalisation et de réalignement du HCR, DIP soutiendra les priorités stratégiques de protection de l'organisation par une configuration plus adaptée de ses services et sections, et des portefeuilles transversaux améliorés pour faire avancer les efforts collectifs des divisions.

Les principales priorités de la Division sont :

- Promouvoir le caractère central de la protection et soutenir le rôle du HCR au sein du Comité Permanent Interorganisations (IASC).
- Élaborer une doctrine globale, des politiques, des programmes de protection et des conseils juridiques ainsi que fournir des conseils et des outils procéduraux et opérationnels.
- Fournir une interprétation juridique et soutenir les interventions judiciaires, ainsi que renforcer les partenariats interagences et mondiaux essentiels à la protection.
- Renforcer les connaissances et la gestion de l'information des données de protection afin de soutenir une programmation fondée sur des données réelles et le plaidoyer.
- Élargir la réinstallation et les voies d'admission complémentaires, et promouvoir des sociétés plus inclusives.
- Diriger le développement des capacités de protection et collaborer avec le Centre mondial de formation et de développement (GLDC) à l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre des programmes d'apprentissage sur la protection.
- Établir un plan de déploiement et des missions sur le terrain, en particulier pour soutenir les réponses aux situations d'urgence.

Le travail de la Division est coordonné par le Bureau de la Directrice, qui rend compte de ses activités à la Haut Commissaire Assistante chargée de la protection. La Directrice gère les ressources de la Division, y compris les allocations pour les programmes, le personnel et l'administration

par l'intermédiaire de son Unité de gestion des ressources et veille au respect des règles, des politiques en vigueur et du cadre des responsabilités, des obligations et des pouvoirs applicable. La Directrice, assisté d'une chargée de mission principale des politiques et d'une associée chargée des rapports, assure une communication cohérente sur la protection, autant au sein de l'organisation qu'à l'extérieur, notamment avec les donateurs.

Trois Directeurs adjoints supervisent les services suivants :

1. Politiques et droit
2. Protection sur le terrain et
3. Réinstallation et voies d'admission complémentaires

### **Structure organisationnelle**

#### **1. Le Service des politiques et du droit**

Le Service des politiques et du droit exerce les fonctions suivantes :

- Orientation globale et conseils stratégiques sur les capacités et les systèmes d'asile, et soutien technique aux Bureaux et aux opérations pour les cas complexes et le traitement des dossiers.
- Partenariat, plaidoyer et sensibilisation sur les questions liées au droit et aux politiques.
- Analyse globale, gestion de l'information et établissement de rapports sur le droit et les politiques.
- Développement des capacités et formation sur les questions juridiques, politiques et de traitement des dossiers.

Le service est composé de la Section des politiques et des conseils juridiques (PPLA) ; la Section de systèmes d'asile et de la détermination [du statut de réfugié] ; la Section de l'apatridie ; et l'Unité de l'asile et des migrations.

**La Section des politiques de protection et des conseils juridiques** (PPLA) dirige le travail du HCR sur le développement du droit international relatif aux droits des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides, conformément au mandat du HCR et à sa responsabilité de supervision des instruments du droit des réfugiés. La Section influence activement la mise en œuvre des normes juridiques relatives aux droits des personnes pour et avec lesquelles le HCR travaille, notamment en conseillant les gouvernements, les organisations internationales, la communauté juridique, la société civile et d'autres partenaires ainsi que l'ensemble de l'organisation. Les conseils portent sur un large éventail de questions juridiques et de protection, de politiques et de pratiques, y compris dans les contextes opérationnels et dans le cadre du Comité

exécutif. La section PPLA guide la préparation de contributions aux législations nationales et l'engagement des tribunaux et des juristes notamment en facilitant et en aidant à la préparation des interventions judiciaires du HCR dans le monde entier ainsi que les activités d'engagement judiciaire au niveau mondial. Entre autres thèmes, elle dirige, oriente et soutient le travail juridique et les politiques du HCR dans le domaine de l'asile et des migrations, sur les mouvements mixtes, les alternatives à la détention, la lutte contre la traite et le trafic [d'êtres humains], ainsi que sur l'engagement en faveur des droits humains. Elle travaille également sur les aspects juridiques et normatifs de la protection des personnes déplacées dans le contexte des catastrophes et du changement climatique. En ce qui concerne les questions qui se posent à l'intersection de la protection et de la sécurité nationale, la Section des PPLA conseille des approches visant à garantir que les mesures de lutte contre le terrorisme, ainsi que les crimes graves qui menacent la sécurité nationale ou internationale et l'ordre public, sont conformes aux obligations juridiques internationales en la matière.

**L'Unité de liaison sur les droits humains, au sein de la section des PPLA**, contribue à l'élaboration du droit et des normes juridiques internationales en matière de droits humains et soutient leur application pratique afin d'améliorer la protection des personnes déplacées et apatrides et de trouver des solutions à leur problème. L'Unité fournit un soutien direct aux Bureaux régionaux et aux opérations du HCR afin de promouvoir l'utilisation efficace du droit international des droits humains, des mécanismes des droits humains et des partenaires des droits humains pour faire progresser le travail de plaidoyer et de protection du HCR. Elle est le principal organe de liaison au niveau mondial entre le HCR et divers mécanismes et partenaires des Nations Unies dans le domaine des droits humains, notamment le Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), le Conseil des droits de l'homme (CDH), les organes de surveillance des traités relatifs aux droits humains et les divers titulaires de mandat au titre des procédures spéciales. L'Unité coopère également avec un large éventail d'acteurs mondiaux et régionaux des droits humains et d'initiatives interagences, pour intégrer les questions de déplacement et d'apatridie et pour favoriser les initiatives qui font progresser la protection des droits humains des personnes déplacées et apatrides.

La **Section des systèmes d'asile et de la détermination du statut de réfugié** supervise les opérations de détermination du statut de réfugié (DSR) relevant du mandat du HCR, en veillant à la cohérence de l'approche et au respect des normes internationales. La Section soutient également l'engagement du HCR dans les systèmes d'asile nationaux, en contribuant à la prise de décisions équitables, efficaces et de haute qualité en matière de DSR par les États.

La Section assure le leadership, l'innovation, le développement des capacités et fournit des conseils juridiques, politiques et procéduraux de qualité sur l'opérationnalisation de la doctrine juridique relative à la DSR et à l'asile, y compris sur les situations spécifiques, les cas sensibles, les éléments thématiques de la DSR, les modalités de traitement des dossiers et l'utilisation de la technologie. Des conseils sont également fournis

sur les questions doctrinales et procédurales concernant l'exclusion, y compris dans le contexte du traitement des dossiers individuels.

La section est composée de trois unités qui, en collaboration avec les Bureaux, dirigent différents aspects de la mise en œuvre de la DSR globale et de la stratégie en matière de systèmes d'asile :

- **L'Unité chargée du développement des capacités en matière d'asile (ACD)** guide l'engagement du HCR avec les États et d'autres parties prenantes sur le développement des capacités des systèmes d'asile nationaux – depuis la prise en charge initiale de la responsabilité de l'État en matière d'asile jusqu'au soutien des systèmes matures – en fournissant des orientations, des outils, en partageant les bonnes pratiques, en rassemblant l'expertise et en renforçant l'engagement des partenaires, notamment par le biais du groupe d'appui aux capacités en matière d'asile.
- **L'Unité de détermination du statut de réfugié** veille à ce que les procédures de DSR du mandat du HCR soient de haute qualité, intégrées et pleinement conformes aux normes de procédure de DSR du HCR. Elle dirige et innove également en matière de traitement des dossiers de DSR, d'utilisation de la technologie pour la DSR et pour des aspects substantiels de l'analyse de la DSR, à la fois pour la DSR relevant du mandat du HCR et pour les systèmes nationaux.
- **L'Unité chargée des informations sur les pays d'origine (COI) et des orientations par pays** dirige l'engagement stratégique du HCR en matière d'informations sur les pays d'origine et d'orientations par pays, notamment en publiant des orientations par pays afin d'aider les États et les décideurs du HCR. Elle facilite également l'accès rapide aux documents juridiques et politiques pertinents sur tous les groupes de population concernés par le biais de la base de données phare du HCR, Refworld.

**L'Unité de l'asile et des migrations** traite des défis découlant des liens entre la protection des réfugiés, les migrations internationales et leurs cadres connexes – y compris dans le contexte des réponses aux mouvements mixtes. Elle dirige, oriente et soutient le travail juridique et les politiques du HCR dans le domaine de l'asile et des migrations, et plaide pour que les États, les organisations internationales, les organismes régionaux, multilatéraux et interinstitutionnels, ainsi que d'autres acteurs, soutiennent la mise en œuvre complémentaire du Pacte mondial sur les réfugiés et du Pacte mondial sur les migrations, conformément aux normes internationales et aux orientations thématiques pertinentes. L'objectif est de veiller à ce que les réfugiés, les demandeurs d'asile et les autres personnes ayant des besoins spécifiques en matière de protection soient identifiés et que leurs besoins soient correctement satisfaits grâce à une coordination renforcée et à un partenariat stratégique. Parmi les thèmes clés de son mandat, figurent la gestion des entrées tenant compte des impératifs de la protection, notamment lors de l'interception et du sauvetage en mer ainsi qu'aux frontières terrestres et aériennes ainsi que la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants. Elle

encourage les alternatives à la détention et facilite le retour des personnes dont il a été établi qu'elles n'ont pas besoin d'une protection internationale.

La **Section de l'apatridie** élabore la doctrine et des recommandations pour rendre opérationnel le mandat du HCR pour la prévention et la réduction de l'apatridie et pour identifier et protéger les apatrides. La Section soutient la programmation visant à prévenir et à mettre fin à l'apatridie, et diffuse les meilleures pratiques pour guider la planification et la mise en œuvre des activités en matière d'apatridie. La Section dirige la campagne #IBelong du HCR 2014-2024 visant à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024 et soutient le plaidoyer mondial en la matière. Elle s'efforce d'élargir les partenariats stratégiques afin de mobiliser une communauté mondiale en vue de résoudre le problème de l'apatridie et de créer une Alliance mondiale pour mettre fin à l'apatridie. La Section assurera également la fonction de secrétariat de l'Alliance mondiale.

Sous la coordination du Service des politiques et du droit, il existe également des axes de travail transversaux – en tant que domaines de collaboration entre les différentes équipes de la Division :

- **La coordination de l'Équipe de travail sur les mouvements secondaires et mixtes (TTOMM)** – visant à proposer des approches alternatives, basées sur les itinéraires, pour la protection et les solutions dans le contexte des mouvements mixtes et des mouvements secondaires. L'équipe TTOMM est dirigée par DIP et supervisée par l'AHC-P. Elle comprend des collègues de DIP ainsi que de chacun des sept bureaux régionaux, des opérations nationales et du Bureau de l'Envoyé spécial pour la Méditerranée, ainsi que d'autres divisions et services du siège. Elle travaille en étroite collaboration avec l'OIM et d'autres partenaires pour améliorer la coordination et identifier des actions communes.
- En collaboration avec le Bureau du Conseiller spécial sur l'action climatique (OSACA) du HCR, la Section des PPLA donne des conseils sur le rôle du mandat du HCR et la pertinence du droit international dans les situations de **déplacement dans le contexte du changement climatique et des catastrophes**, y compris dans les pays d'origine et au-delà des frontières. Elle fournit également des conseils sur les catégories de personnes qui, dans les situations affectées par le climat et les catastrophes, peuvent avoir besoin d'une protection internationale en vertu des instruments juridiques existants. Elle contribue aux discussions internationales, y compris avec des partenaires, sur la nécessité de renforcer les réponses internationales à la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique et des catastrophes, y compris pour les personnes qui n'ont pas besoin d'une protection internationale.
- Pour soutenir le travail du Bureau de la protection des données au sein du Service mondial des données (GDS) et d'autres services du HCR, la Division fournit des conseils et des orientations juridiques et politiques aux Bureaux régionaux, aux opérations et aux autres Divisions sur les **questions de protection liées au traitement des données** relatives aux réfugiés et aux autres personnes ayant besoin d'une protection internationale, aux demandeurs d'asile, aux rapatriés, aux déplacés internes et aux apatrides, conformément au droit des réfugiés

et aux autres cadres juridiques et politiques pertinents.

## 2. Le Service d'appui à la protection sur le terrain

Le Service d'appui à la protection sur le terrain (FPS) dirige l'opérationnalisation de la protection et un certain nombre de priorités thématiques, notamment la protection par la présence dans les situations d'urgence et dans toutes les situations de déplacement interne, avec un rôle de supervision du Groupe sectoriel mondial de la protection (GPC) et des portefeuilles sur le droit international humanitaire, la redevabilité envers les personnes affectées (AAP) et l'intégration de la protection.

Il analyse et traite les capacités et les connaissances en matière de protection globale afin d'aider les Bureaux régionaux à répondre aux problèmes de protection aigus – en veillant à ce que la présence, le leadership et la coordination du HCR soient efficaces et à ce que les mécanismes de soutien pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence soient en place.

En étroite collaboration avec la Division de la résilience et des solutions, le service fournit également un soutien aux solutions – pour les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (IDP) – dans une perspective de protection, en particulier sur les rapatriements volontaires. Le Service est également chargé du suivi de la protection, du plaidoyer et de la mise en place de normes et d'outils d'analyse. En outre, il dirige les contributions du HCR aux efforts interagences visant à promouvoir la centralité de la protection en référence à la politique de protection du Comité permanent interorganisations (IASC), et à développer une approche systémique de l'âge, du genre et de la diversité (AGD) conformément au rapport « Notre avenir commun » du Secrétaire général des Nations Unies.

La section de l'**autonomisation des communautés, de l'AAP et de l'analyse des données** est composée de :

- **L'Unité de la protection communautaire** élabore des politiques, des systèmes et des outils et offre un soutien technique aux Bureaux régionaux et aux opérations sur le terrain afin de faire progresser le développement de l'approche communautaire du HCR. Elle dirige également le plaidoyer pour la mise en œuvre des orientations en matière d'âge, de genre et de diversité dans l'ensemble des programmes et interventions du HCR. Elle est en charge de la rédaction du Rapport annuel sur la redevabilité du HCR en matière d'âge, de genre et de diversité, et encourage la participation significative des personnes avec et pour lesquelles le HCR travaille, notamment en soutenant les initiatives communautaires et les organisations locales dirigées par des personnes déplacées ou apatrides à tous les niveaux. À cet effet, avec la Section des partenariats et de la coordination de la Division des relations extérieures, l'Unité chargée de la protection communautaire codirige l'Équipe de travail inter divisions sur la participation significative. Les responsabilités de cette Unité incluent la formulation de conseils techniques aux Bureaux régionaux et aux opérations sur le terrain sur l'inclusion des personnes en situation de handicap et des personnes

ayant une orientation sexuelle, une identité de genre et des caractéristiques sexuelles différentes (SOGIESC/ LGBTIQ+).

- **L'Unité de la redevabilité envers les personnes affectées (AAP)** est chargée d'élaborer des politiques, des orientations et des outils en matière d'AAP, ainsi que de fournir un soutien et des conseils techniques aux Bureaux régionaux et aux opérations. Elle travaille en étroite collaboration avec tous les Bureaux régionaux et le Service des données mondiales (GDS), la Division des relations extérieures (DER) et le Service de l'innovation pour renforcer l'approche du HCR en matière de redevabilité envers les personnes affectées, conformément au plan quinquennal du HCR en la matière. Elle dirige l'engagement du HCR dans les plateformes de coordination AAP au niveau mondial et soutient l'engagement du HCR envers les personnes affectées dans les forums régionaux.
- **L'Unité de l'égalité des genres** encourage l'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux des activités du HCR et est guidée par les cinq engagements envers les femmes et les filles tels que décrits dans la politique du HCR sur les considérations d'âge, de genre et de diversité. Il s'agit notamment de faire progresser l'opérationnalisation des orientations en matière d'âge, de genre et de diversité, ainsi que d'apporter un soutien et de collaborer avec les différents secteurs, divisions et unités du HCR afin de garantir l'intégration des éléments relatifs à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles dans l'ensemble de la planification, des politiques, des stratégies et des orientations afin de remédier à la discrimination et aux lacunes en matière de protection dont souffrent les personnes déracinées ou apatrides. L'Unité travaille en étroite collaboration avec ONU Femmes et soutient le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire.
- **L'Unité des urgences** apporte son soutien – dès le début des situations d'urgence et en étroite collaboration avec les piliers de protection des Bureaux régionaux et de la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement – pour renforcer la préparation et la réponse aux risques de protection les plus critiques découlant des contextes de déplacement – par le biais d'analyses, d'orientations, de déploiements d'urgence, et en mobilisant les partenaires et autres acteurs.
- **L'Unité de l'analyse et de la gestion des données** coordonne le travail de l'ensemble de la Division sur l'analyse des données et les connaissances qui soutiennent les fonctions de politique et de plaidoyer de DIP au niveau mondial, et sur l'amélioration des flux de données de protection, de la qualité des données et des produits de protection fondés sur des données, en étroite collaboration avec le Service mondial de données (GDS).

La **Section de la Protection contre les violences et les déplacements** est composée de :

- **L'Unité chargée des violences de genre (GBV)** dirige les efforts visant à faire progresser la mise en œuvre des politiques du HCR en

matière de GBV dans l'ensemble de l'organisation et fournit des conseils et un soutien techniques aux Bureaux régionaux et aux opérations sur le terrain sur tous les aspects de la programmation spécialisée en matière de GBV, c'est-à-dire la prévention et la prise en charge, ainsi que la fourniture d'un soutien technique aux secteurs sur la réduction des risques de GBV, si nécessaire. Elle soutient le développement de capacités spécialisées et la création d'outils et de conseils pratiques basés sur les besoins du terrain et conformes aux normes mondiales et aux bonnes pratiques. Elle encourage et crée des canaux pour faire progresser les priorités institutionnelles clés, telles que la collaboration avec les organisations dirigées par des femmes déplacées et l'engagement au niveau mondial à faire progresser les partenariats stratégiques, interagences et opérationnels.

- **L'Unité de la protection de l'enfance** est chargée de suivre la mise en œuvre globale de la nouvelle politique de protection de l'enfance du HCR et d'élaborer des stratégies, des orientations et des outils pour la protection des enfants déplacés de force. Elle fournit une assistance, des conseils et un soutien aux Bureaux et, le cas échéant, aux opérations par pays. Elle est responsable de l'établissement des rapports et du suivi des résultats du HCR en matière de protection de l'enfance et travaille au niveau mondial, tant sur le plan bilatéral que dans les forums interinstitutionnels, ainsi qu'à l'amélioration et à l'élargissement des partenariats, en particulier avec l'UNICEF.
- **L'Unité des déplacés internes** fournit des expertises sur le droit des personnes déplacées et sur l'élaboration de politiques au niveau national, ainsi que des conseils et un soutien opérationnel aux opérations sur le terrain en matière de protection dans les situations de conflit et de déplacements internes, y compris en matière de droit international humanitaire. En étroite collaboration avec le Groupe sectoriel mondial chargé de la protection, les autres Divisions et Bureaux régionaux, et le Conseiller principal du HCR pour les situations de déplacement interne, l'Unité suit la situation de la protection des déplacés internes au niveau mondial et soutient les efforts opérationnels et stratégiques visant à garantir que la protection des droits des déplacés internes reste au centre de l'action internationale et nationale. L'accent est mis à la fois sur la mise en œuvre par les opérations et à s'assurer que la responsabilité des États, avec la participation des personnes concernées, est mobilisée pour faire face aux déplacements internes. L'Unité représente le HCR au sein du Groupe sectoriel mondial chargé de la protection, apportant la contribution du HCR, en particulier en matière de protection des déplacés internes, aux efforts collectifs durant les urgences humanitaires dans le monde. Elle collabore étroitement avec le Rapporteur spécial sur les droits humains des personnes déplacées, notamment par le biais du Groupe d'experts sur la protection des personnes déplacées.
- **L'Unité de la Programmation et des politiques** – qui travaille pour l'ensemble de la Division et collabore avec d'autres divisions – a pour objectif de formuler et de faire progresser une nouvelle approche de la réponse du HCR en matière de protection dans tous les contextes opérationnels, fondée sur une solide théorie du changement, qui tient compte du contexte mondial actuel, s'y adapte et y fonctionne, et de

poser les bases du leadership du HCR dans le domaine de la protection.

Le **Groupe sectoriel mondial de la protection (GPC)** soutient les groupes nationaux de la protection dans plus de 30 contextes. Son mandat principal est de fournir une orientation stratégique et un soutien technique aux opérations dans l'accomplissement de leurs fonctions telles que décrites par le Comité permanent interorganisations. Il s'agit d'un réseau d'ONG, d'organisations internationales et d'agences des Nations Unies engagées dans un travail de protection dans les crises humanitaires, y compris dans le cadre de conflits armés et de catastrophes. Le GPC réunit des membres, des partenaires et des communautés travaillant dans tout le spectre des activités de protection, avec quatre domaines de responsabilité spécialisés : la protection de l'enfance, les violences de genre, le droit au logement, à la terre et à la propriété, et la lutte contre les mines. Il apporte un soutien sur le terrain par le biais d'un service d'assistance, de missions, d'apprentissage et de renforcement des capacités, de coordination et d'une communauté de praticiens.

Sous la coordination du Service d'appui à la protection sur le terrain, il existe trois axes de travail transversaux, qui constituent des domaines de collaboration entre les différentes équipes du DIP :

- **Leadership en matière de protection** par le biais d'une collaboration, y compris entre autres, sur l'analyse des données, la programmation fondée sur des données probantes et la protection dans l'espace numérique.
- L'engagement de DIP dans le **projet Digital Gateway**, un système en libre-service qui recueille des données essentielles sur la protection des individus afin de maximiser les opportunités socioéconomiques et de mieux adapter l'assistance et les solutions grâce à de solides composantes de AAP et d'engagement communautaire, est dirigé par le Service d'appui à la protection sur le terrain en soutien au Service mondial des données.
- FPS se coordonne avec GDS pour s'assurer que les outils d'enregistrement et de protection de **PRIMES** (Écosystème d'enregistrement des populations et de gestion de l'identité) répondent aux besoins des opérations.

### 3. Service chargé de la réinstallation et des voies d'admission complémentaires

Le service de la réinstallation et des voies d'admission complémentaires (RCPS) est composé d'une **Section de la réinstallation** et d'une **Unité des voies d'admission complémentaires et de la réunification familiale**, ainsi que d'une **Unité de l'intégrité**, une **Unité de l'intégration du développement**, et une **Unité de formation à la protection**. Le service collabore avec les Bureaux régionaux, les opérations

et les États pour garantir la mise en œuvre pratique et ciblée du programme mondial de réinstallation par rapport aux quotas de réinstallation des pays, et pour étendre et améliorer à l'échelle mondiale l'accès à la réunification familiale et aux autres programmes favorisant des voies d'admission complémentaires en général. Le Service a la responsabilité des domaines suivants :

- Assurer la liaison avec les États et plaider en faveur de quotas de réinstallation permettant une répartition efficace et équitable des places de réinstallation dans le monde (y compris des places pour les urgences et les dossiers urgents), sur la base d'une projection des besoins mondiaux de réinstallation ainsi que des situations prioritaires pour le HCR.
- Soutenir les opérations du HCR dans la mise en œuvre de leurs programmes de réinstallation et de voies d'admission complémentaires existantes par le biais d'une coordination, d'un suivi et d'un soutien aux niveaux mondial et régional, ainsi que par la coordination et l'élaboration de propositions de financement globales et l'établissement de rapports en temps utile. Travailler avec les bureaux régionaux et les opérations clés à la levée des obstacles à la réinstallation et aux voies d'accès complémentaires par une combinaison de plaidoyer, de programmation et de partenariat.
- Plaider et soutenir les États et tous les intervenants pour atteindre les objectifs de la Feuille de route 2030 pour les Solutions dans les pays tiers pour les réfugiés, notamment en s'engageant dans le réseau de diplomatie en matière de réinstallation et dans les forums régionaux.
- Gérer et suivre le programme mondial de déploiement de la réinstallation pour s'assurer que les ressources sont alignées sur les activités prévues, et coordonner la mise en œuvre des ressources en temps voulu entre le Siège, les partenaires de déploiement, les Bureaux régionaux/centres de services et les opérations.
- Fournir des conseils techniques sur l'élaboration de procédures et l'utilisation d'outils de soumission électronique aux pays de réinstallation émergents ainsi qu'aux acteurs nouveaux ou déjà engagés dans des parcours complémentaires et le regroupement familial, et travailler avec les États et la société civile sur l'évolution des possibilités offertes par les pays tiers pour aider les réfugiés à obtenir les meilleurs résultats possibles en matière de protection.
- Examiner et assurer le respect des rapports statistiques mensuels ainsi que le soutien au portail de données sur la réinstallation, un outil de gestion et d'analyse des données. Coordonner avec les partenaires, notamment l'OCDE, la collecte et l'analyse des données sur les voies d'admission complémentaires et le regroupement familial.
- Participer aux forums interagences pertinents et soutenir les présidents dans l'organisation des consultations sur la réinstallation et les parcours complémentaires (CRCP) impliquant les États, les ONG, les réfugiés et le HCR et ses groupes de travail thématiques associés, ainsi qu'avec les groupes de contact principaux.
- Assurer un soutien et un engagement continus aux groupes de travail et aux réseaux mondiaux qui s'occupent des voies d'admission complémentaires et du regroupement familial.

Sous la coordination du Service de la réinstallation et des voies d'admission complémentaires, il existe quatre axes de travail transversaux, qui constituent des domaines de collaboration entre les différentes équipes de DIP :

- La fonction liée à l'**intégrité** des processus de protection – pour soutenir les opérations par pays en vue d'une mise en œuvre cohérente et proactive à l'échelle mondiale d'une nouvelle politique sur la fraude commise par les personnes déplacées de force et les apatrides, qui sera déployée d'ici la fin de 2023 – est déléguée par DIP aux Bureaux régionaux à partir de 2024. La supervision et le soutien à la coordination seront assurés par DIP et ERM fournira des conseils supplémentaires.
- L'**Unité d'intégration du développement** assure la centralité de la protection dans l'engagement global et la collaboration avec les acteurs du développement – y compris du secteur privé – et les acteurs de la paix, en contrôlant et en documentant les bénéfices obtenus en termes de protection et de solutions grâce à la coopération au développement. Elle donne des conseils sur la manière de façonner les orientations du HCR en matière d'engagement et de partenariats pour le développement au niveau politique et opérationnel ; elle soutient l'institutionnalisation de l'analyse de la protection conçue pour éclairer les réponses au développement, ainsi que l'intégration des approches du développement dans la définition des normes de protection, les politiques et les formations du HCR, et l'engagement du personnel chargé de la protection. Elle soutient également la contribution de l'Organisation aux interactions avec les partenaires du développement par le biais d'un travail de protection de haute qualité.
- DIP organise des réunions d'information avec les donateurs et assure la coordination avec les partenaires, y compris du secteur privé, et collabore avec le monde universitaire. Elle travaille avec la communauté juridique mondiale pour rendre l'aide juridique et la recherche disponibles à peu de frais ou gratuitement, et avec les entreprises qui embauchent des réfugiés et soutiennent la mobilité de la main-d'œuvre. La Division contribue activement au changement d'orientation initié par l'équipe chargée de l'engagement du secteur privé et développera en conséquence sa collaboration avec les partenaires du secteur privé.
- Les besoins en matière de **formation à la protection** seront pris en compte par un membre du personnel chargé de consolider et de faire progresser une approche stratégique de l'apprentissage dans le domaine de la protection, en collaboration avec le Centre mondial d'apprentissage et de développement, les Bureaux régionaux et d'autres services de l'organisation, en tant que priorité au sein de l'organisation et pour les partenaires.

*DIP DO, 16 novembre 2023*